



PROCES-VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 20 FEVRIER 2020
à 18h00 - Salle des fêtes de YZEURES/CREUSE**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020 à 18H
Salle des fêtes de YZEURES/CREUSE

Assistaient à la réunion :

Patricia BRAULT
Jean-Jacques MEUNIER
François LION
Philippe MEREAU – Sophie METADIER
François VERDIER-PINARD (pour la délib n°1)
Joël BAISSON
Jean BOIS
Georges ORIO
Marguerite LIGAUD
Dominique MAURICE
Laurent COURAUD
Emmanuel FOUCARD
Annette JULIEN
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Henry FREMONT
Jean-Paul GAULTIER
Danielle AUDOIN
Isabelle BRETTEL - Maryline COLLIN LOUAULT
Jacky FREENEE – Didier MARQUET
Gilles CHAPOTON
Jean-Luc BUSIN
Gérard HENAULT
Gilbert SABARD
Jacques HERBERT – Rolande ROUCHE
Alain MOREVE
Michel JOUZEAU
Franck HIDALGO
Patricia DALLE
Eric DENIAU
Daniel DOUADY
Evelyne ANSELM – Michel GUIGNAUDEAU
Marc ANGENAULT – Valérie GERVES - Anne PINSON
Nisl JENSCH
Michel VAH
Bernard GROULT
Gérard DUBOIS
Pascal COURATIN
Marie RONDWASSER
Bernard VERNEAU
Eric MOREAU
Bernard GAULTIER – Jackie MATHEVET
Marie-José STAMFELJ
Loïc BABARY - Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Pierre BRODNY
Jean-Gabriel DACHER
Patrick LESPAGNOL
Caroline KRIER
Régine REZEAU
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES

ABILLY
AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOSSEE
BOUSSAY
CHAMBON
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHEDIGNY
CHEMILLE-SUR-INDROIS
CIRAN
CORMERY
DESCARTES
DESCARTES
DRACHÉ
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-LARCON
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA GUERCHE
LE GRAND-PRESSIGNY
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
LOUANS
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRESOR
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SAINT-SENOCH
SENNEVIERES
SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD

Marie-Françoise BRAULT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
Jean-Marie VANNIER
Nicole HUDE - Jacky PERIVIER

TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Roger BORRAT à Francis BAISSON
Françoise FRAUEL à Laurent COURAUD
Antoine CAMPAGNE à Danielle AUDOIN
Jacques BARBIER à Maryline COLLIN-LOUAULT
Martine TARTARIN à Jean-Marie VANNIER
Stéphane BLOND à Marc ANGENAULT
Francis FILLON à Valérie GERVES
Chantal JAMIN à Anne PINSON
Bertrand LUQUEL à Jean-Louis ROBIN
Jean-Paul TESTON à Gérard MARQUENET
Bernard PIPEREAU à Bernard GROULT
Jacky CHARBONNIER à Jackie MATHEVET

BETZ-LE-CHATEAU
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CORMERY
DESCARTES
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHES
MANTHELAN
ORBIGNY

Excusés – Absents :

Gilles BEILLOUIN
François VERDIER-PINARD (de la délib n°2 à n°31)
Roger BORRAT – Andrée SCHULER
Charlie GILLET
Christian BARITAUD
Françoise FRAUEL
Jean-Louis DUMORTIER
Serge GERVAIS
Patrick MERCIER
Antoine CAMPAGNE
Bernard BORDEAU
Jacques BARBIER
Chantal GUERLINGER
Régis GIRARD
Chantal BARTHELEMY
Martine TARTARIN
Christophe LEROUX
Marc HAMON
Stéphane BLOND – Nelly CLERO - Francis FILLON – Chantal JAMIN
Bertrand LUQUEL – Jean-Paul TESTON - Marc VINCENT
Micheline GOUGET
Bernard PIPEREAU
Gérard LEGRAS
Jacky CHARBONNIER – Patrick BOURDAIS
Dominique FRELON
Gilles BERTUCELLI
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Jacques DELWARDE
Michel DUGRAIN

BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BETZ-LE-CHATEAU
BOURNAN
BRIDORE
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DESCARTES
DOLUS-LE-SEC
ESVES-LE-MOUTIER
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LOCHES
LOCHES
LOUANS
MANTHELAN
MONTRESOR
ORBIGNY
PAULMY
PREUILLY-SUR-CLAISE
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
VARENNES

Nathalie HARLE
Sophie AUCONIE

Trésorière
Députée

Assistaient en outre à la réunion :

Pierre LOUAULT
Olivier FLAMAN
Claire LE GAL, DGS
Solange DE MATTOS
Dominique BOUGUET, DGA
Gilles CHAFFOIS, DGA
Michaël MOREL, DGA

Sénateur
Pdt du Conseil de Développement
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Bertrand LETOURNEUX, DGA
Yoann RAPPENEAU, DGA

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Monsieur Franck HIDALGO a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Gérard HENAULT, Président de l'assemblée, fait l'appel des conseillers communautaires en faisant état des pouvoirs établis et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président sollicite un secrétaire de séance : Monsieur Franck HIDALGO se propose. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

.....

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JANVIER 2020

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 23 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame Elisabeth Vialles, absente lors de la dernière séance fait part de son abstention).

.....

LECTURE DES DELIBERATIONS DE BUREAU

Le Président porte à connaissance du Conseil les délibérations prises par le Bureau du 29 janvier 2020 au 5 février 2020.

.....

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** les 16 comptes de gestion 2019 de Loches Sud Touraine.

.....

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS LOCHES SUD TOURAINE 2019 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Laurent COURAUD, Vice-Président en charge des Finances, présente les comptes administratifs 2019 de la Communauté de communes Loches Sud Touraine. La présentation figure en annexe.

Monsieur le Président présente le **compte administratif 2019** du budget principal qui fait apparaître les résultats et soldes d'exécution suivants :

	Budget principal
Dépenses fonctionnement	20 555 693,79
Recettes fonctionnement	21 256 948,30
Résultat 2019	701 254,51
Résultat 2018 reporté	4 177 682,82
Résultat final	4 878 937,33

Dépenses investissement	4 921 905,25
Recettes investissement	3 988 899,57
Solde 2019	- 933 005,68
Solde 2018 reporté	429 758,55
Solde final hors RAR (001 à reporter)	- 503 247,13
Résultat global des 2 sections	4 375 690,20

Monsieur le Président indique que le **compte de gestion 2019** fait apparaître des résultats annuels identiques mais des résultats de clôture différents :

	Budget principal
Résultat de clôture 2019 fonctionnement	4 879 363,41

Résultat de clôture 2019 investissement	- 502 590,92
Résultat global des 2 sections	4 376 772,49

Monsieur le Président indique que les discordances proviennent de **l'intégration des comptes du SICALA** dissous en 2018. En effet, la prise en compte des excédents de ce syndicat revenant à la communauté de communes avait fait l'objet, par erreur, d'un titre budgétaire en 2018, qui a été annulé en 2019.

En fait il aurait fallu constater les résultats lors de l'approbation des comptes administratifs 2018, ce qui n'a pas été fait et explique les différences avec les résultats de clôture apparaissant sur le compte de gestion : + 426,08 € en section de fonctionnement et + 656,21 € en section d'investissement.

Monsieur le Président ajoute qu'il convient donc d'ajouter les résultats du SICALA aux résultats apparaissant sur le compte administratif du budget principal pour être en conformité avec le compte de gestion.

Après correction, le solde final de la section d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser est le suivant :

RAR dépenses	282 219,00
RAR recettes	111 800,00
Solde RAR	- 170 419,00
Solde final avec RAR	- 673 009,92

**Après avoir entendu l'exposé de son Vice Président et
Sous la présidence de M. Marc ANGENAULT, 1^{er} Vice-Président,
le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité
(79 votants, en l'absence de M. Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes
Loches Sud Touraine, qui a quitté la salle de séance)**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget principal de Loches Sud Touraine et sa mise en conformité avec les résultats du compte de gestion

.....

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS LOCHES SUD TOURAINE 2019
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement qui fait apparaître les résultats et soldes d'exécution suivants :

	Assainissement
Dépenses fonctionnement	4 292 241,31
Recettes fonctionnement	4 906 549,91
Résultat 2019	614 308,60
Résultat 2018 reporté	2 011 254,52
Résultat final	2 625 563,12

Dépenses investissement	2 872 929,90
Recettes investissement	3 691 379,31
Solde 2019	818 449,41
Solde 2018 reporté	- 75 726,71
Solde final hors RAR (001 à reporter)	742 722,70
Résultat global des 2 sections	3 368 285,82

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion 2019 fait apparaître les résultats et soldes d'exécution suivants :

	Assainissement
Dépenses fonctionnement	4 292 241,31
Recettes fonctionnement	4 906 549,91
Résultat 2019	614 308,60
Résultat 2018 reporté	1 993 413,48
Transfert ou intégration résultats par opération non budgétaire	490 696,00
Résultat de clôture 2019	3 098 418,08

Dépenses investissement	2 872 929,90
Recettes investissement	3 691 379,31
Solde 2019	818 449,41
Solde 2018 reporté	- 138 083,29
Transfert ou intégration résultats par opération non budgétaire	- 57 701,47
Résultat de clôture 2019	622 664,65
Résultat global des 2 sections	3 721 082,73

Monsieur le Président indique que les résultats annuels sont identiques mais qu'il existe des discordances sur les reports et les soldes finaux liées aux procédures d'intégration des résultats des syndicats intercommunaux.

L'écart sur les résultats reportés provient des résultats du **SI de l'Echandon** directement intégrés aux lignes 001 et 002 par la communauté de communes dès l'adoption des comptes administratifs 2018, alors que le compte de gestion les fait apparaître dans la colonne « transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire ».

Au final, les résultats 2018 du SI de l'Echandon sont bien intégrés dans les résultats de clôture, aussi bien dans le compte de gestion que dans le compte administratif.

Monsieur le Président indique que les différences de montants entre le compte administratif et le compte de gestion pour les **résultats de clôture** (472 854,96 € en fonctionnement et – 120 058,05 € en investissement) représentent exactement les résultats 2018 de la compétence assainissement du **SIVOM de DESCARTES** qui avaient été transférés au budget de la communauté de communes par délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2019.

Les inscriptions budgétaires et les écritures d'intégration avaient été réalisées sur l'exercice 2019 selon les consignes données par les services de l'Etat, à l'identique de celles réalisées pour les communes, le SIVOM n'étant pas dissous au 31/12/2018 : opérations budgétaires par mandats et titres aux comptes 778 et 1068.

Or ces consignes ont été contredites par les services de l'Etat par mail du 19 décembre 2019 qui a entraîné l'annulation des écritures budgétaires réalisées.

Il convient donc d'ajouter ces montants aux résultats du compte administratif pour être en conformité avec le compte de gestion :

	Assainissement
Dépenses fonctionnement	4 292 241,31
Recettes fonctionnement	4 906 549,91
Résultat 2019	614 308,60
Résultat 2018 reporté	2 011 254,52
Intégration résultat SIVOM	472 854,96
Résultat final	3 098 418,08

Dépenses investissement	2 872 929,90
476 Recettes investissement	3 691 379,31
Solde 2019	818 449,41
Solde 2018 reporté	- 75 726,71
Intégration solde SIVOM	- 120 058,05
Solde final hors RAR (001 à reporter)	622 664,65
Résultat global des 2 sections	3 721 082,73

RAR dépenses	314 056,63
RAR recettes	190 000,00
Solde RAR	- 124 056,63
Solde final avec RAR	498 608,02

**Après avoir entendu l'exposé de son Vice-Président et
Sous la présidence de M. Marc ANGENAULT, 1^{er} Vice-Président,
le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité
(79 votants, en l'absence de M. Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes
Loches Sud Touraine, qui a quitté la salle de séance)**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement et la mise en conformité avec les résultats du compte de gestion.

.....

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS LOCHES SUD TOURAINE 2019 14 AUTRES BUDGETS

Après la présentation du compte administratif 2019 du budget principal et du compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement qui font chacun l'objet d'une délibération séparée, **Monsieur le Président présente** les 14 autres comptes administratifs 2019 et indique qu'ils sont conformes aux comptes de gestion du comptable qui viennent d'être approuvés.

Les résultats et soldes d'exécution s'établissent de la façon suivante :

	Budget dév éco	Déchets REOM	Déchets TEOM
Dépenses fonctionnement	5 918 014,87	1 345 056,71	5 078 996,09
Recettes fonctionnement	5 727 423,49	1 306 347,09	4 923 683,29
Résultat 2019	- 190 591,38	- 38 709,62	- 155 312,80
Résultat 2018 reporté	603 082,87	139 891,22	515 173,04
Résultat final	412 491,49	101 181,60	359 860,24
Dépenses investissement	6 999 115,11	-	286 000,26
Recettes investissement	6 227 196,68	-	484 741,49
Solde 2019	- 771 918,43		198 741,23
Solde 2018 reporté	1 867 360,28		432 294,00
Solde final hors RAR (001 à reporter)	1 095 441,85		631 035,23

Résultat global 2 sections	1 507 933,34	101 181,60	990 895,47
-----------------------------------	---------------------	-------------------	-------------------

RAR dépenses	1 446 828,00		469 971,00
RAR recettes	388 919,00		-
Solde RAR	- 1 057 909,00		- 469 971,00
Solde final avec RAR	37 532,85		161 064,23

	Eau DSP	Eau régie
Dépenses fonctionnement	421 573,40	3 720 579,67
Recettes fonctionnement	584 195,58	4 215 155,03
Résultat 2019	162 622,18	494 575,36
Résultat 2018 reporté	160 942,86	1 990 140,94
Résultat final	323 565,04	2 484 716,30
Dépenses investissement	318 963,14	2 363 637,64
Recettes investissement	336 350,00	2 020 788,68
Solde 2019	17 386,86	- 342 848,96
Solde 2018 reporté	177 326,17	472 217,19
Solde final hors RAR (001 à reporter)	194 713,03	129 368,23

Résultat global 2 sections	518 278,07	2 614 084,53
-----------------------------------	-------------------	---------------------

RAR dépenses	234 301,00	1 056 571,76
RAR recettes	-	80 000,00
Solde RAR	- 234 301,00	- 976 571,76
Solde final avec RAR	- 39 587,97	- 847 203,53

	Lotissement Bois de Ré	Lotiss Val au Moine	Lotiss Preuilly Zone du Rond	Lotiss Les Morinières Descartes	Lotiss Yzeures (avec travaux)
Dépenses fonctionnement	98 177,94	220 642,68	364 682,33	314 457,00	784 238,31
Recettes fonctionnement	98 177,94	220 642,68	364 682,33	314 457,00	784 238,31
Résultat 2019	-	-	-	-	-
Résultat 2018 reporté	0,78	1,79	2 949,63	-	298 245,29
Résultat final	0,78	1,79	2 949,63	-	298 245,29
Dépenses investissement	98 177,94	220 642,68	363 681,33	314 457,00	765 585,06
Recettes investissement	98 177,94	220 642,68	364 682,33	314 457,00	782 440,14
Solde 2019	-	-	1 001,00	-	16 855,08
Solde 2018 reporté	4,00	40 823,63	145 873,97	-	89 177,95
Solde final hors RAR (001 à reporter)	4,00	40 823,63	146 874,97	-	106 033,03

Résultat global 2 sections	4,78	40 825,42	149 824,60	-	404 278,32
-----------------------------------	-------------	------------------	-------------------	----------	-------------------

RAR dépenses	-	-	-	-	-
RAR recettes	-	-	-	-	-
Solde RAR		-			
Solde final avec RAR	4,00	40 823,63	146 874,97	-	106 033,03

	ZA Sepmes	ZA Drache	ZA Cussay	ZA Manthelan
Dépenses fonctionnement	4 506,12	2 813,16	472,64	1 265,08
Recettes fonctionnement	4 506,12	2 813,16	472,64	1 265,08
Résultat 2019	-	-	-	-
Résultat 2018 reporté	174 931,25	119 740,19	8 801,53	335 803,94
Résultat final	174 931,25	119 740,19	8 801,53	335 803,94
Dépenses investissement	8 389,24	5 237,32	880,00	57 252,95
Recettes investissement	8 387,48	5 236,64	879,00	55 813,65
Solde 2019	- 1,76	- 0,68	- 1,00	- 1 439,30
Solde 2018 reporté	- 174 929,49	- 119 739,51	- 8 800,53	- 334 364,64
Solde final hors RAR (001 à reporter)	- 174 931,25	- 119 740,19	- 8 801,53	- 335 803,94

Résultat global 2 sections	-	-	-	-
-----------------------------------	----------	----------	----------	----------

RAR dépenses			-	
RAR recettes			-	
Solde RAR				
Solde final avec RAR	- 174 931,25	- 119 740,19	- 8 801,53	- 335 803,94

**Après avoir entendu l'exposé de son Vice Président et
Sous la présidence de M. Marc ANGENAULT, 1^{er} Vice-Président,
le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité
(79 votants, en l'absence de M. Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes
Loches Sud Touraine, qui a quitté la salle de séance)**

- **APPROUVE** les 14 autres comptes administratifs 2019 de Loches Sud Touraine, comme indiqués ci-dessus.

.....

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019
BUDGET PRINCIPAL**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget principal de la façon suivante au budget primitif 2020 :

Section d'investissement - Recettes	
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	673 010,00 €

Section de fonctionnement - Recettes	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	4 206 353,41 €

.....

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019
BUDGET ANNEXE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe « développement économique et touristique » de la façon suivante au budget primitif 2020 :

Section d'investissement - Recettes	
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	-

Section de fonctionnement - Recettes	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	412 491,49 €

.....

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019
BUDGET ANNEXE : DECHETS MENAGERS TEOM**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe déchets ménagers (financement par la TEOM) de la façon suivante au budget primitif 2020 :

Section d'investissement - Recettes	
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	-

Section de fonctionnement - Recettes	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	359 860,24 €

.....

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019
BUDGET ANNEXE : EAU DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2019 du budget annexe eau (délégation de service public) de la façon suivante au budget primitif 2020 :

Section d'investissement - Recettes	
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	39 588,00 €

Section de fonctionnement - Recettes	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	283 977,04 €

.....

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE : EAU POTABLE REGIE

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **Vu** l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 3 février 2020,
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2019 du budget annexe eau (régie à autonomie financière) de la façon suivante au budget primitif 2020 :

Section d'investissement - Recettes	
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	847 203,53 €

Section de fonctionnement - Recettes	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 637 512,77 €

.....

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT REGIE
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **Vu** l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 3 février 2020,
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2019 du budget annexe assainissement de la façon suivante au budget primitif 2020 :

Section d'investissement - Recettes	
Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	-

Section de fonctionnement - Recettes	
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	3 098 418,08 €

.....

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGETS ANNEXES : LOTISSEMENTS ARTISANAUX ET ZONES D'ACTIVITES
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2019 des 9 budgets annexes de lotissements ou de zones d'activités gérés en comptabilité de stocks au **compte 002 sur les budgets primitifs 2020** :

Budget	002 – Recettes section de fonctionnement
Lotissement Bois de Ré	0,78
Lotissement Val au Moine	1,79
Lotissement zone du Rond à Preuilly	2 949,63
Lotissement les Morinières à Descartes	0,00
Lotissement Portes du Sud à Yzeures	298 245,29
ZA Sepmes	174 931,25
ZA Draché	119 740,19
ZA Cussay	8 801,53
ZA Manthelan	335 803,94

.....

Monsieur le Président rappelle que la préparation des budgets est un moment politique important. Il indique que les élus ont fait le choix de voter les budgets avant les élections, par courtoisie pour l'équipe communautaire à venir. La présentation de ces budgets démontre le souhait des élus communautaires d'avoir une politique saine et ambitieuse ; l'objectif étant d'avoir des recettes supplémentaires, de nouer des partenariats financiers et d'optimiser les dépenses dans la continuité du débat d'orientations budgétaires (DOB) précédemment tenu.

La présentation des budgets figure en annexe.

**BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2020 du budget annexe « Développement économique et touristique » équilibré** comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 5 077 467 €
- **Section d'investissement** : 10 992 425 €

.....

**BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre, les **budgets primitifs 2020 des budgets annexes des zones d'activités équilibrés** comme suit :

- **Budget lotissement le Bois de Ré à BETZ LE CHATEAU**
 - **Section de fonctionnement** : 98 177,94 € en dépenses, 98 178,72 € en recettes
 - **Section d'investissement** : 98 177,94 € en dépenses, 98 181,94 € en recettes
- **Budget lotissement Val au Moine à DESCARTES**
 - **Section de fonctionnement** : 220 642,68 € en dépenses et 220 644,47 € en recettes
 - **Section d'investissement** : 220 642,68 € en dépenses et 261 466,31 € en recettes

- **Budget zone d'activités du Rond à PREUILLY**
 - **Section de fonctionnement** : 363 681,33 € en dépenses et 366 630,96 € en recettes
 - **Section d'investissement** : 363 681,33 € en dépenses et 510 556,30 € en recettes
- **Budget lotissement les Morinières à DESCARTES**
 - **Section de fonctionnement** : 314 457 €
 - **Section d'investissement** : 314 457 €
- **Budget lotissement Les Portes du Sud à YZEURES SUR CREUSE**
 - **Section de fonctionnement** : 784 238,06 € en dépenses et 1 063 830,35 € en recettes
 - **Section d'investissement** : 784 238,06 € en dépenses et 890 271,09 € en recettes
- **Budget zone d'activités de SEPMEs**
 - **Section de fonctionnement** : 260 819,25 €
 - **Section d'investissement** : 265 295,25 €
- **Budget zone d'activités de DRACHE**
 - **Section de fonctionnement** : 196 676,31 €
 - **Section d'investissement** : 199 470,31 €
- **Budget zone d'activités de CUSSAY**
 - **Section de fonctionnement** : 69 213,53 €
 - **Section d'investissement** : 69 682,53 €
- **Budget zone d'activités de MANTHELAN**
 - **Section de fonctionnement** : 944 988,81 €
 - **Section d'investissement** : 944 988,81 €

.....

<p>BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TEOM VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020</p>
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2020 du budget annexe « Déchets ménagers – financement par la TEOM »** équilibré comme suit :
 - **Section de fonctionnement** : 5 337 605 €
 - **Section d'investissement** : 1 179 235 €
- **AUTORISE** le versement du remboursement des charges de personnel de la régie au budget principal, qui supporte la totalité des salaires et des charges des agents affectés au service des déchets ménagers, étant précisé que le montant des charges à rembourser au budget principal correspond à la partie financée par la TEOM.

.....

<p>BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - REOM VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020</p>
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre, le **budget primitif 2020 du budget annexe « Déchets ménagers - financement par la REOM »** équilibré comme suit (section d'exploitation uniquement) :
 - **Section d'exploitation** : 1 463 182 €

- **AUTORISE** le versement du **remboursement de frais au budget annexe « Déchets ménagers financé par la TEOM »** sur lequel sont mandatées **toutes** les dépenses de gestion de la régie de collecte et de traitement commune aux anciens territoires de la Touraine du Sud (service financé par la REOM) et du Grand Ligeillois (service financé par la TEOM), ainsi que le versement **du remboursement des charges de personnel de la régie au budget principal**, qui supporte la totalité des salaires et des charges des agents affectés au service des déchets ménagers, étant précisé que le montant des frais et charges à rembourser à ces deux budgets correspond à la partie financée par la REOM.

.....

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REGIE AUTONOME VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l’unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d’équipement indiquées sur l’annexe III B3, le **budget primitif 2020 du budget annexe « Eau potable – régie à autonomie financière »** équilibré comme suit :

- **Section d’exploitation :** 5 840 000,00 €
- **Section d’investissement :** 3 723 571,76 €

.....

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l’unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d’équipement indiquées sur l’annexe III B3, le **budget primitif 2020 du budget annexe « Eau potable – délégation de service public »** équilibré comme suit :

- **Section d’exploitation :** 924 711,00 €
- **Section d’investissement :** 859 312,03 €

- **PRECISE** que le montant des charges de personnel à rembourser au budget principal correspond au prorata des salaires et charges des personnels chargés du suivi ressources humaines, marchés publics, budgétaire et comptable du service, que le montant des charges de personnel à rembourser au budget eau régie correspond au suivi technique du service, et autorise Monsieur le Président à mandater les montants effectifs, à hauteur de 50 000 € et suivant les calculs à effectuer au cours de l’exercice.

Monsieur le Président indique qu’en ce qui concerne le budget de l’assainissement, il n’y a pas de problème majeur : globalement, les installations transférées suite à la prise de compétence sont plutôt en bon état. Toutefois, la donne n’est pas la même en ce qui concerne le budget de l’eau. D’une part il y a une inquiétude sur la ressource en eau, d’autre part l’état des réseaux nécessite un renouvellement. Or cela coûte cher. Le futur sera donc à prendre avec beaucoup de sérieux ; il faudra être très rigoureux et des augmentations seront à envisager, d’autant plus que les besoins augmentent.

.....

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REGIE AUTONOME
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2020 du budget annexe « Assainissement – régie à autonomie financière » équilibré comme suit :**
 - **Section d'exploitation :** 7 523 700,00 €
 - **Section d'investissement :** 6 713 864,65 €

- **PRECISE** que le montant des charges de personnel à rembourser au budget eau régie, qui supporte la totalité des salaires et des charges des agents affectés au service eau/assainissement, correspond à la partie liée à l'assainissement.

.....

**BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2020 du budget principal équilibré comme suit :**
 - **Section de fonctionnement :** 26 335 671 €
 - **Section d'investissement :** 3 811 395 €

- **AUTORISE** le versement d'avances remboursables du budget principal vers les budgets annexes des zones d'activité gérées en comptabilité de stocks, pour un montant global de 144 530 € (compte 27638 en dépenses), dans l'attente de l'encaissement du produit des ventes de terrains aménagés, étant précisé que les montants réels de ces avances pourront être inférieurs en fonction de la réalité des écritures effectuées sur les budgets de zones en 2020.

Monsieur Bernard GAULTIER se réjouit de voir que des dépenses sont engagées sur les zones d'activités, mais regrette qu'il n'y en ait pas sur celle de Perrusson, qui ne sert actuellement que de « camping ».

Monsieur le Président indique qu'une réunion, au sujet de l'occupation illicite de la ZA des Marcosses par les gens du voyage, s'est déroulée le lundi 20 février dernier avec le Sous-Préfet et le Commandant de Gendarmerie. Lors de cette réunion, il avait été décidé de faire partir de force, à l'aide d'appareils de levage, les gens du voyage le mercredi suivant afin de faire un exemple, mais cela n'a pu être fait car l'information a filtré et tout le monde a quitté les lieux dès le mardi.

Monsieur Marc ANGENAULT, Vice-Président en charge du Développement économique, confirme la difficulté à remplir la zone des Marcosses à Perrusson. Il expose qu'une communication est prévue pour présenter les terrains à vendre (affichage et info sur les réseaux sociaux).

Monsieur Bernard GAULTIER indique qu'en 2019 il a envoyé 2 demandeurs auprès des services de la collectivité, mais qu'il n'a jamais eu de retour. Il aimerait avoir un retour, même si la réponse est négative.

Monsieur ANGENAULT confirme qu'effectivement c'est souhaitable. Peut-être les personnes concernées ne se sont pas présentées comme étant envoyées par le Maire ?

.....

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE
SUBVENTION 2020 AU PROFIT DE L'OFFICE**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et l'Office de Tourisme communautaire Loches Sud Touraine.
- **ATTRIBUE** une subvention à l'Office de Tourisme communautaire Loches Sud Touraine à hauteur de 395 000 € au titre de l'année 2020.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette opération.

.....

**CIAS
SUBVENTION 2020**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE** une subvention 2020 de 300 000 € au CIAS Loches Sud Touraine.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, compte 657362 fonction 520.

.....

**PERSONNEL
SANTÉ DES AGENTS DE LA CCLST ET DU CIAS
PARTICIPATION A UNE GARANTIE LABELLISÉE**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ACCORDE**, à compter du **1^{er} avril 2020** sa participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé de la collectivité (sous réserve d'une durée minimale de contrat de 6 mois) pour le **risque santé**, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.
- **FIXE le** niveau de participation à un montant forfaitaire de 5 € brut par agent et par mois, indépendamment du temps de travail de l'agent.
- **PREVOIT** l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2020.

.....

**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIAPH)
RAPPORT ANNUEL 2019**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport 2019 produit par la CIAPH.

Monsieur Jean-Louis ROBIN demande si les communes seront consultées dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Madame Patricia BRAULT, Vice-Présidente en charge de la Solidarité, confirme que lors du recensement des bâtiments communautaires une mise en cohérence se fera avec le PAVE et l'ADAP des communes concernées.



<p>DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DCS) MONTANT 2020 ET REPARTITION ENTRE LES COMMUNES</p>

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil communautaire a instauré une Dotation de solidarité communautaire (DSC) avec des critères de répartition, modifiés en 2019 par délibération du 11 juillet 2019.

Monsieur le Président ajoute que la Loi de Finances 2020 rénove le mécanisme de la DSC et précise les critères de répartition. Par dérogation, au titre de 2020, le Conseil communautaire peut, par une délibération prise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, reconduire le montant de la DSC versé à chaque commune membre de l'EPCI au titre de 2019.

Monsieur le Président propose de reconduire les mêmes montants qu'en 2019 suivant le tableau de répartition ci-dessous, et après avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2020 :

COMMUNES	DSC 2019
ABILLY	571
AZAY-SUR-INDRE	2 818
BARROU	1 373
BEAULIEU-LES-LOCHES	14 826
BEAUMONT-VILLAGE	294
BETZ-LE-CHÂTEAU	507
BOSSAY-SUR-CLAISE	2 913
BOSSEE	6 244
BOURNAN	2 189
BOUSSAY	625
BRIDORE	7 928
LA CELLE-GUENAND	578
LA CELLE-SAINT-AVANT	296
CHAMBON	717
CHAMBOURG-SUR-INDRE	8 820
CHANCEAUX-PRES-LOCHES	2 011
LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN	5 298
CHARNIZAY	1 376
CHAUMUSSAY	241
CHEDIGNY	2 613
CHEMILLE-SUR-INDROIS	89
CIRAN	16 113
CIVRAY-SUR-ESVES	5 112
CORMERY	19 586
CUSSAY	4 840
DOLUS-LE-SEC	1
DRACHE	22 792
ESVES-LE-MOUTIER	3 266

FERRIERE-LARCON	117
FERRIERE-SUR-BEAULIEU	6 563
GENILLE	26 759
LE GRAND-PRESSIGNY	393
LA GUERCHE	795
DESCARTES	1 800
LE LIEGE	14 135
LIGUEIL	26 627
LOCHES	51 496
LOCHE-SUR-INDROIS	6 475
LOUANS	4 679
LE LOUROUX	17 146
MANTHELAN	21 050
MARCE-SUR-ESVES	1 646
MONTRESOR	7 628
MOUZAY	16 216
NEUILLY-LE-BRIGNON	119
NOUANS-LES-FONTAINES	11 895
ORBIGNY	4 206
PAULMY	379
PERRUSSON	9 313
LE PETIT-PRESSIGNY	166
PREUILLY-SUR-CLAISE	500
REIGNAC-SUR-INDRE	4 496
SAINT-FLOVIER	1 523
SAINT-HIPPOLYTE	4 941
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN	5 428
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	2 893
SAINT-SENOCH	4 513
SENNEVIERES	2 020
SEPMES	11 677
TAUXIGNY SAINT BAULD	10 787
TOURNON-SAINT-PIERRE	78
VARENNES	1 378
VERNEUIL-SUR-INDRE	3 087
VILLEDOMAIN	269
VILLELOIN-COULANGE	26 634
VOU	5 031
YZEURES-SUR-CREUSE	4 612
TOTAL	453 507

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **FIXE** le montant global de la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** 2020 à **453 507 €**.
- **APPROUVE** le **montant attribué à chaque commune** conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 739212, chapitre 014.

Monsieur Laurent COURAUD, Vice-Président en charge des Finances, rappelle qu'il s'agit de son dernier Conseil communautaire. Il tient à remercier l'ensemble des agents du service des Finances du travail réalisé, et tout particulièrement Madame Dominique BOUGUET, Directrice du service, pour son investissement.

.....

**CRECHES ET MULTI-ACCUEILS DE LOCHES ET TAUXIGNY-SAINT-BAULD
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
APPROBATION DU PRINCIPE DE GESTION DELEGUEE**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de la gestion déléguée par concession de service des équipements d'accueil collectif de la petite enfance de Loches et Tauxigny-Saint Bauld.
- **APPROUVE** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L.3124-1 et R.3124-1 du Code de la commande publique et de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise.

.....

**ASSUJETTISSEMENT A LA TVA
GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **CONFIRME** l'assujettissement à la TVA de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 8 avril 2020.

Monsieur Jean-Marie VANNIER regrette qu'il soit reproché aux services communautaires de trainer en ce qui concerne les avis d'expulsion des gens du voyage. Il indique que les demandes d'expulsion sont faites entre 12 et 24 heures après avoir reçu l'information. Ces avis sont transmis immédiatement à la Préfecture et à la gendarmerie qui gèrent les expulsions. Quant à l'information des places disponibles sur les aires d'accueil, elle est transmise chaque semaine, tous les vendredis, à la gendarmerie et à la Sous-Préfecture.

.....

**GENS DU VOYAGE
MEDIATION ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché pour la médiation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la communauté de communes Loches Sud Touraine avec l'association TSIGANE HABITAT – Etablissement de SOLIHA Val de Loire – 303 rue Giraudeau - 37000 Tours, pour un montant annuel de 246.664,00 € HT, soit 295.996,80 € TTC, soit un total de 739.992,00 € HT, soit 887.990,40 € TTC pour 3 ans.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Madame Marie-Françoise BRAULT souhaite savoir si on a un ordre d'idées des recettes en retour. Monsieur Jean-Marie VANNIER, Vice-Président en charge des Gens du voyage, répond qu'il y a environ 23.000 € de recettes et qu'on reçoit également environ 80.000 € de la CAF au titre de l'aide à la gestion des aires.

Madame Caroline KRIER demande quel est le retour sur les terrains de sédentarisation créés il y a environ 1 an.

Monsieur Jean-Marie VANNIER indique que cela se passe très bien. Il rappelle aux élus qu'une MOUS est en cours, afin d'identifier les terrains disponibles dans les communes.

Monsieur le Président rappelle du besoin de foncier sur ce sujet, et le fait qu'il y a beaucoup moins de problèmes avec les gens du voyage moins mobiles ou sédentarisés.

Monsieur Francis BAISSON souhaite savoir où se font recenser les gens du voyage.

Monsieur Jean-Marie VANNIER expose que le recensement se fait via la domiciliation. Prochainement, on pourra connaître précisément le nombre de gens du voyage domiciliés et sédentarisés sur notre territoire.

.....

DECHETS MENAGERS GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – LOT 2 MODIFICATION DE MARCHÉ N°1
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°1 en plus-value au lot n°2 – transport des OMr de la Celle Guenand et traitement des OMr et des DNDAE – pour un montant prévisionnel de 3.300,00 € HT, soit 3.630,00 € TTC avec la société COVED (Collecte Valorisation Energie Déchets) – 9 avenue Didier DAURAT - 31400 Toulouse (établissement en charge des prestations : COVED Direction de territoire Centre-Limousin - La Baillaudière - 37600 Chanceaux-près-Loches).

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

.....

DECHETS MENAGERS GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – LOT 4 MODIFICATION DE MARCHÉ N°1
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°1 en plus-value au lot n°4 – transport et traitement de déchets des déchèteries de Genillé, Nouans les Fontaines, Loches et Tauxigny – pour un montant prévisionnel de 140.250 € HT, soit 154.275,00 € TTC (durée initiale du marché à savoir 3 ans) avec la société COVED (Collecte Valorisation Energie Déchets) – 9 avenue Didier DAURAT - 31400 Toulouse (établissement en charge des prestations : COVED Direction de territoire Centre-Limousin - La Baillaudière - 37600 Chanceaux-près-Loches).

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

.....

**DECHETS MENAGERS
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – LOT 5
MODIFICATION DE MARCHÉ N°1**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°1 en plus-value au lot n°5 – transport et traitement de déchets des déchèteries de Bossay-sur-Claise, Descartes, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et le Grand Pressigny – pour un montant prévisionnel de 33.093,66 € HT, soit 36.403,03 € TTC (durée initiale du marché à savoir 3 ans) avec la société PASCAULT – Z.I. n°1 – BP 21 – 37160 Descartes.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Madame Maryse GARNIER s'enquiert comment mettre au courant les associations sur le tri des déchets lors des manifestations et s'il serait envisageable de disposer de bennes dans le cadre d'une mutualisation.

Monsieur Loïc BABARY, Vice-Président en charge des Déchets ménagers, confirme qu'il est prévu de prendre contact avec les associations et travailler sur ce sujet au cours de l'année 2020. Il n'y a pas de problème quant au nombre de bennes mises à disposition ; le principal problème vient du fait que les bennes sont retirées quelques jours plus tard et donc il faut éviter que les gens mettent n'importe quoi dedans ainsi que les dépôts sauvages après les manifestations. A ce jour il n'y a pas de solution évidente ; il convient de mener une réflexion et d'informer. Pour ce qui est des grandes manifestations, les services communautaires vont sensibiliser les bénévoles sur ce sujet. Pour ce qui est des petites associations c'est plus compliqué, car il y a peu de bénévoles et il faut veiller à ne pas les décourager.

Des échanges sur le sujet sont en cours avec Touraine Propre et les autres territoires.

Monsieur Joël BAISSON confirme qu'il convient de faire de l'information sur ce point ; il fait remarquer que si les gens trient chez eux, pourquoi ne le feraient-ils pas sur les manifestations ?

Monsieur Loïc BABARY tient à remercier tous ses collègues ainsi que tous les agents du service des Déchets ménagers.

.....

DIVERS

Motion :

Monsieur Marc ANGENAULT, 1^{er} Vice-Président, propose la prise d'une motion :

« Monsieur le Président,

A la suite de l'intervention de Monsieur le Maire de Loché-sur-Indrois, lors de la séance du Conseil communautaire du 23/01/20, qui s'interrogeait « quant au pouvoir et au rôle des maires au vu des récentes décisions préfectorales prise sur le sujet de l'éolien sur les communes de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et de Vou », j'aimerais que nous puissions apporter notre soutien collectif et unanime de tous les conseillers communautaires, aux 2 maires des communes qui se voient imposer une décision léonine de la Justice puis de l'Etat, en contradiction avec la volonté majoritaire des habitants de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et de Vou, ainsi que des élus des 2 conseils municipaux, concernant l'implantation d'éoliennes sur les territoires de ces communes.

Je vous propose donc que nous adressions un courrier rejetant ces décisions, adressé à la Ministre de la Transition écologique et solidaire Madame Elisabeth BORNE, à Monsieur le Préfet de Région, ainsi qu'à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

Ce courrier pourrait être signé par vos soins et mentionnerait le vote de cette motion par les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Je vous remercie de bien vouloir m'accorder la possibilité d'exposer cette proposition à nos collègues. »

Monsieur Marc ANGENAULT présente le texte de motion envisagé :

« Nous, Conseillers communautaires de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, réunis en Conseil communautaire ce jour,

Regrettons la décision de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, d'autoriser l'implantation d'éoliennes sur les communes de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et de Vou, en contradiction totale de la volonté des habitants de ces communes et de leurs conseils municipaux.

Nous demandons à Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Elisabeth BORNE, de bien vouloir revenir sur cette autorisation dans le respect de l'avis donné, entre autres, par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine opposé également à cette implantation.

Dans le respect de ses déclarations du mardi 18 février 2020, lors de la commission des affaires économiques du Sénat :

« Il y a des emplacements de parcs éoliens en covisibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable ».

Article publié dans Le Monde par Nabil Wakim – Publié le 18 février 2020 à 22h39

Nous espérons que Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Elisabeth BORNE, interviendra pour annuler cette autorisation d'implantation et faire cesser ce déni de démocratie remettant en cause l'autorité légale et républicaine des conseils municipaux de ces 2 communes. »

Monsieur le Président approuve cette initiative et propose de mettre au vote cette motion.

Madame Régine REZEAU regrette de découvrir cette proposition à la dernière minute et indique qu'elle s'abstiendra. Toutefois elle confirme être solidaire avec les 2 communes concernées.

Monsieur Nisl JENSCH est très heureux de cette proposition de motion. Il indique que cela n'a rien à voir avec le sujet (éoliennes) mais qu'il s'agit d'un problème de principe (démocratie).

Monsieur Marc ANGENAULT confirme qu'il s'agit ni plus ni moins d'un déni de démocratie, ce qui est regrettable et insupportable. Il convient de respecter les élus locaux, qui sont le dernier rempart de la démocratie.

La motion proposée est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

VOTANTS : 80

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(D. DOUADY – E. MOREAU - R. REZEAU)

Monsieur Jean-Marie VANNIER tient, en son nom et en celui de Madame Martine TARTARIN, non présente ce soir, à remercier ses collègues élus de leur soutien.

Eolien :

Monsieur le Président rappelle le débat sur les éoliennes qui avait du être reporté du fait des grèves de transport de fin d'année. Il informe les élus de la nouvelle date fixée : le lundi 18 mai 2020 en fin de journée (réunion réservée aux conseillers communautaires).

Discours du Président :

Monsieur le Président remercie les conseillers communautaires qui ont été présents et studieux tout au long de ce mandat, bien plus que certains ne l'avaient présagé. Cela prouve et la motivation des élus et l'intérêt que présentent les matières traitées.

Il remercie aussi les élus municipaux qui les ont rejoints au sein des commission thématiques, ainsi que tous les collègues membres du Bureau (Vice-Présidents et conseillers délégués), qui ont permis de vrais débats et ont fait le travail au quotidien, permettant, au côté des agents, que la collectivité fonctionne.

Monsieur le Président tient à remercier également les agents de la Communauté de communes et les cadres (DGA), ces derniers n'ayant pas ménagé leur énergie, leur courage, ni leur temps. Il présente Monsieur Gilles CHAFFOIS, successeur de Gilles LE CUNFF au poste de Directeur Général de l'Aménagement ; il précise qu'il travaillait précédemment au SDIS 37.

Remerciements tout particulièrement à Claire LE GAL, DGS, qui a fait un travail remarquable et qui est probablement une des raisons d'un climat social serein.

Monsieur le Président indique qu'il convient d'être fiers du travail accompli, beaucoup a été fait, la fusion des 4 communautés de communes et des 3 syndicats intercommunaux étant à présent quasi achevée.

Il rappelle les nombreux investissements réalisés ou en cours de réalisation, dont notamment le déploiement de la fibre optique, mais également l'investissement auprès des entreprises, l'appui aux derniers commerces, des appuis techniques dans des domaines essentiels pour tous (eau, assainissement, déchets ménagers)...

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes c'est le désir constant de répondre au besoin des habitants en matière de services publics ; c'est également l'élaboration de documents stratégiques pour l'avenir du territoire, tels que le SCOT et le PCAET.

Il a une pensée amicale et fraternelle envers ceux qui vont arrêter leur mandat électif et remercie l'assemblée de l'immense honneur qui lui a été fait en lui confiant la lourde mais exaltante charge d'amener la Communauté de communes là où elle est aujourd'hui.

Enfin, Il souhaite le meilleur à chacune et à chacun.

La prochaine assemblée du Conseil Communautaire de Loches Sud Touraine se déroulera le mardi 14 avril 2020, à 17H, à LOCHES (Espace Agnès Sorel).

LA SEANCE EST LEVEE A 20H40.